

FAQ Investisseur

- [Comment puis-je avoir accès aux opportunités d'investissement suivies par ci-privés ?](#)
- [A qui s'adresse le Cercle des Investisseurs Privés ?](#)
- [Quels sont les coûts ?](#)
- [Suis-je partie prenante aux décisions d'investissement ?](#)

Comment puis-je avoir accès aux opportunités d'investissement suivies par ci-privés ?

Les informations sur les opportunités d'investissement sont uniquement transmises aux investisseurs remplissant les critères d'un Investisseur accrédité selon les règles établies par la SEC - SEC Rule 501(a) of SEC Regulation D. L'investisseur doit également s'engager à respecter la confidentialité quant aux affaires présentées en signant un accord de confidentialité avec ci-privés. Pour toute demande complémentaire, notre équipe se tient très volontiers à votre disposition par téléphone ou par e-mail info@ci-privés.com

A qui s'adresse le Cercle des Investisseurs Privés ?

L'admission au Cercle des Investisseurs Privés n'est possible que sur recommandation d'un membre ou sur une demande formelle à ci-privés. Toute nouvelle candidature fera l'objet d'une interview menée par un membre de l'équipe de ci-privés. Les membres des Cercles ont également un droit de veto sur toute nouvelle admission.

Quels sont les coûts ?

Les coûts varient en fonction de l'étendue des services désirés. Afin d'établir au mieux votre profil, veuillez prendre directement contact avec notre équipe.

Suis-je partie prenante aux décisions d'investissement ?

La réponse à cette question dépend avant tout du rôle que vous allez jouer dans une transaction (investisseur de référence / co-investisseur). En général, les investisseurs privés contribuent largement aux décisions d'investissement, étant donné que leurs préférences individuelles sont prises en compte lors du choix de présentation d'un dossier.
